

MOTION

Auteur CVPO, par Aron Pfammatter
Objet Suppléance du préposé à la protection des données dans le Haut-Valais
Date 15.11.2018
Numéro 7.0099

Pendant la session de septembre 2018, lors de l'élection tacite du préposé à la protection des données, plusieurs groupes, dont certains du Valais romand, ont fait valoir qu'il faudrait une suppléance du préposé à la protection des données pour le Haut-Valais. La commission de protection des données voulait également se pencher sur la question.

Il est clair que l'indemnisation de la suppléance doit être comprise dans le budget accordé par le Grand Conseil pour le préposé à la protection des données et à la transparence.

Conclusion

Les bases légales (en particulier la loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage) doivent être complétées pour qu'un(e) suppléant(e) du préposé à la protection des données et à la transparence soit également nommé(e) par le Grand Conseil pour le Haut-Valais.